



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 juin 2026 à 18 H 00
PROCES-VERBAL

Les délibérations du Conseil Municipal sont consultables dans leur intégralité au Secrétariat de la Mairie

Présents : Mesdames DENOIT Clémentine, FLEURET Maryline, GRIALOU Marie-Claude, LANGS Katia, PARAMELLE Andréa, ROUQUIE Sandrine et Messieurs BOIREAU Cyrille, FOUQUENET Philippe, GARDES Julien, GINESTE Laurent, MANHAVAL Bernard, MAZET Pascal, PIANA Guy, THOMAS Jean-Pierre

Absents : PUECH Martine

Pouvoirs : PUECH Martine à GRIALOU Marie-Claude

ORDRE DU JOUR

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VU
DE L'ELECTION DES SENATEURS

DELIBERATION N°39 : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VU DE L'ELECTION DES SENATEURS

Monsieur Philippe FOUQUENET maire expose :

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs qui est fixé au 27 septembre 2026.

Vu l'arrêté préfectoral n°12-2026-05-11-00005 du 11 mai 2026 concernant la désignation des délégués des conseils municipaux.

Vu la circulaire ministérielle n°INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

La Président du bureau est assuré par Monsieur Philippe FOUQUENET le Maire.

Le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil municipal les plus âgés : Marie-Claude GRIALOU et Bernard MANHAVAL les deux membres les plus jeunes : Clémentine DENOIT et Andréa PARAMELLE

Il est précisé que dans les communes de plus de 1000 habitants :

- L'élection des délégués et suppléants s'effectue au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.
- Que le conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants.

Il est ensuite procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

Après un appel à candidature, une liste de candidats a été déposée :

Liste « FOUQUENET Philippe » :

- 1.Mr FOUQUENET Philippe
- 2.Mme GRIALOU Marie-Claude
- 3.Mr GINESTE Laurent

- 4. Mme PUECH Martine
- 5. Mr GARDES Julien
- 6. Mme FLEURET Maryline

Le Conseil Municipal procède, au scrutin secret au vote des délégués et suppléants

Résultats :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 15
 Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
 Nombre de suffrages déclarés blancs : 3
 Nombre de suffrages exprimés : 12

Ont obtenu :

Liste « FOUQUENET Philippe » : 12 voix

Suivant la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne Les sièges sont répartis de la façon suivante :

Election des délégués :

Liste FOUQUENET Philippe : 3 sièges soit :

- 1. Mr FOUQUENET Philippe (Délégué)
- 2. Mme GRIALOU Marie-Claude (Déléguée)
- 3. Mr GINESTE Laurent (Délégué)

Election des délégués suppléants :

Liste FOUQUENET Philippe : 3 sièges soit :

- 4. Mme PUECH Martine (Suppléante)
- 5. Mr GARDES Julien (Suppléant)
- 6. Mme FLEURET Maryline (suppléante)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H26

Le Maire,
Monsieur Philippe FOUQUENET

Secrétaire de séance,
Madame Laurent GINESTE

